

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-huit octobre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Elix le Château, régulièrement convoqué le 17 Octobre 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DEPREZ François, Maire.

PRESENTS : M. DEPREZ François – Mme DOYEN-CHAPPE Magali – M. AKA Alain - COMBES Laurent - GROS André - CALIZ Serge - PARIS René - Mmes LAVIGNE Sandrine - COLAS-MARTIN Gaëlle - M. JOST Jean-Marc - Mme MERIC Muriel - M. MARTINEZ Harold

EXCUSES : Mme DURAND Emmanuelle (pouvoir à DOYEN-CHAPPE Magali) - M. LOUMAGNE Pierre-Albert.

ABSENTE : Mme SENTENAC Anne-Sophie

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CALIZ Serge.

TRAVAUX D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE LOT N° 9 - AVENANT N° 2015 36

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la nécessité de signer un avenant avec l'entreprise SPIE SUD-OUEST chargée du lot n° 9 des travaux d'extension du groupe scolaire. Ces travaux supplémentaires concernent essentiellement des travaux d'éclairage supplémentaires des tableaux et la mise en place du câblage et des prises du réseau internet, pour un montant HT de 5 951.00 € HT.

L'assemblée :

- accepte l'avenant pour le lot n°9 pour un montant de 5 951.00 € HT.
- autorise Monsieur Le Maire à le signer ainsi que toute pièce y afférent.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE N° 2015 37

Madame DOYEN-CHAPPE présente à l'assemblée la nouvelle organisation de l'emploi du temps des agents d'entretien de l'école. En effet, suite à l'agrandissement des locaux, les plannings des agents techniques ont été modifiés. Néanmoins, il conviendrait de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14 h 50/35èmes) à compter du 1/01/2016 afin de compléter l'équipe.

L'assemblée :

- décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (14h50/35èmes) qui sera pourvu à compter du 1^{er} janvier 2016. Cet agent sera affecté principalement à l'entretien des locaux du groupe scolaire.
- Mandate Monsieur Le Maire pour procéder à toutes démarches afférentes à ce recrutement.

MARCHE CANTINE SCOLAIRE N° 2015 38

Madame DOYEN-CHAPPE informe l'assemblée de la publication prochainement de l'appel à candidature pour un prestataire pour la cantine scolaire. L'ATD a procédé à une relecture des différents documents.

L'assemblée :

- approuve le DCE pour le choix d'un prestataire chargé de l'approvisionnement et de la préparation des repas à la cantine scolaire.
- précise que ce marché sera conclu par une procédure MAPA.
- mandate Monsieur Le Maire pour toutes les démarches.

ADPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE N° 2015 39

Vu :

La Loi n°2015-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

L'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Le Décret n° 2014-1327 du 5 Novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Le Décret n° 2014-1326 du 5 Novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

L'Arrêté du 8 Novembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

L'Arrêté du 15 Décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations ouvertes au Public ont désormais l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} Janvier 2015.

La Commune de Saint-Elix Le Château a contractualisé avec le cabinet Betem pour la réalisation de cet Ad'AP, les services de l'Etat ont été informés que celui-ci était terminé le 27/09/2015 date légale, et de la demande d'un délai supplémentaire par rapport aux dates de réunion du Conseil Communautaire (mail Communauté de Communes de la Louge et du Touch du 21/09/2015).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Cet Agenda sera déposé en préfecture avec la présente délibération, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE L'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ;

PRECISE que le respect de l'agenda pour la réalisation des travaux sera lié avec les capacités budgétaires de la commune et l'obtention de financements (subvention, DETR ou autre).

AUTORISE le Maire à demander les dérogations nécessaires ;

AUTORISE le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision.

SCHEMA DE DEPLACEMENT « MODE DOUX ». N° 2015 40

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, il avait été débattu de l'opportunité de faire réaliser par un bureau d'études un schéma de déplacement « mode doux » sur l'ensemble de la commune.

Un devis a été demandé à différents bureaux d'études.

L'assemblée :

- retient la proposition d'EGIS d'un montant de 9 850 € HT pour la mise en place d'un schéma mode doux sur l'ensemble de la commune.

- sollicite l'aide de l'ADEME pour cette étude.
- précise que cette étude ne sera pas réalisée si aucune subvention n'était attribuée.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2015 ET SUBVENTION AU CROPSAV N° 2015 41

Sur proposition de Monsieur Le Maire,
L'assemblée décide de modifier le budget 2015 comme suit :
Cpte 022 : - 1160 €
Cpte 6574 : + 1 160 €

Par ailleurs, sur proposition de Mr AKA, l'assemblée décide du versement d'une subvention de 160 € au CROPSAV pour le fonctionnement de la maison médicale de Peyssies.

RECUPERATION DES ORDURES MENAGERES AUPRES DES LOCATAIRES N° 2015 42

Sur proposition de Monsieur Le Maire,
L'assemblée décide de procéder à la récupération du montant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès des locataires comme suit :

Mmes SENTENAC/SOUQUET : 74.10 €	M. HUMBERT : 155.44 €
M. FRAMERY : 133.55 €	M. JACCARD : 177.34 €
M. MICHAUD : 119.46 €	Mme TAPIA : 263 €.

TRAITEMENT DES FRELONS N° 2015 43

Sur proposition de Monsieur Le Maire et afin d'inciter les habitants à faire détruire les nids de frelons asiatiques présents sur leurs propriétés,
L'assemblée décide de prendre en charge une partie du coût de la destruction, à hauteur de 50 % de la facture. Cette participation sera réglée directement à l'intervenant après approbation par la mairie du devis de traitement.

TRAVAUX D'ETANCHEITE A LA MAIRIE N° 2015 44

Monsieur Le Maire présente un devis réalisé par la SARL CALIZ pour des travaux d'étanchéité en façade de la mairie.

L'assemblée

- retient le principe de la réalisation de ces travaux et demande que soient étudiés d'autres devis par la commission des travaux.
- sollicite l'aide du Conseil Départemental la plus élevée possible.

QUESTIONS DIVERSES

- * Monsieur COMBES présente un devis pour la création d'un puits au Communal. Il précise qu'il convient aussi de demander une étude pour une pompe.
- * Madame Doyen-Chappe présente à l'assemblée une demande de l'école pour la prise en charge du bus et d'une partie du coût des repas pour une classe lecture à Rieux-Volvestre.
L'assemblée décide de prendre en charge le bus et demande que le surcoût des repas soient pris en charge par les parents.
- * Cérémonie du 11 novembre.
- * Date du prochain conseil Municipal : Mardi 17 novembre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et au registre ont signé tous les membres.

DEPREZ François		LAVIGNE Sandrine	
DOYEN-CHAPPE Magali		COLAS MARTIN Gaëlle	
AKA Alain		LOUMAGNE Pierre-Albert	
COMBES Laurent		JOST Jean-Marc	
GROS André		MERIC Muriel	
CALIZ Serge		MARTINEZ Harold	
DURAND Emmanuelle		ABRIBAT SENTENAC Anne-Sophie	
PARIS René			